

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

Séance du : DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT- DEUX (19 décembre 2022)

**OBJET  
de la délibération:**

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à Marie-Thérèse THOMAS, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à Christine ROBIN, RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à Patrick BUHOT

Absents : GARLET Teddy, BEAUDET Adrien

**Approbation de la  
convention  
territoriale avec la  
CAF**

Rapporteur Virginie CHEVALIER

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**24**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**12 décembre 2022**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **21 décembre 2022**

**EXPOSE**

La Commune de Charnay-Lès-Mâcon était cosignataire du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) et 4 autres communes de l'agglomération. Ce CEJ était conclu pour une période de 4 ans de janvier 2018 à décembre 2021 et permettait le financement d'actions enfance-jeunesse organisées par la collectivité, au moyen de la prestation de service enfance-jeunesse (PSEJ) versée par la CAF.

Pour continuer à percevoir des financements il s'agit désormais de signer une convention globale de territoire (CTG) valable jusqu'au 31 décembre 2026 et qui permettra dorénavant de soutenir les actions enfance-jeunesse par le biais la perception de bonus territoires CTG.

Pour mémoire, la commune avait perçu 30 269 € de PSEJ en 2021.

Les signataires en seront, y compris la CAF de Saône-et-Loire, MBA et 5 autres communes du territoire qui sont Mâcon, La Chapelle-de-Guinchay, La Roche Vineuse, St Laurent sur Saône et Charnay-Lès-Mâcon.

La présente convention vise à définir un projet global du territoire au bénéfice des familles à propos notamment de leurs enfants à partir d'un diagnostic partagé avec les partenaires : identifier les besoins prioritaires, définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offres/besoins, optimiser l'offre existante et /ou de développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'intervention sur les territoires.

L'objectif est de faciliter le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

Ainsi, à partir de la phase de diagnostic (annexe 2) à laquelle la commune de Charnay-Lès-Mâcon a participé, 3 grandes orientations ont été ciblées :

- Favoriser un meilleur maillage territorial et renforcer la lisibilité des équipements et offres de service aux familles
- Renforcer l'inclusion et l'égal accès à l'offre (handicap, logement et insertion)
- Déployer une dynamique de pilotage, de coopération et de coordination entre les communes et à l'échelle intercommunale.

De ces orientations vont découler des actions proposées sous l'angle de 9 thématiques :

- Petite Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Handicap
- Animation vie sociale
- Logement
- Insertion
- Pilotage et gouvernance.

Ces actions sont déclinées dans des fiches-actions (annexe 3).

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la convention, il est proposé de mettre en place des groupes de travail à réunion mensuelle ou trimestrielle et un comité de pilotage annuel, comité où Charnay-lès-Mâcon sera présente.

La composition des différents groupes est définie en Annexe 4.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

## **Le CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération du 25 mars 2019 relative au Contrat Enfance Jeunesse

**VU** le projet de convention territoriale globale transmise par la CAF

**VU** l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Après interventions de P.LOPEZ et de Madame le Maire

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le 03/01/2023

ID : 071-217101054-20221219-2022\_12\_81-DE

2022 01 SLOW

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale avec la CAF.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

